

---

---

*Avis sur la recevabilité de l'étude  
d'impact*

**Amélioration des infrastructures de transport terrestre  
près de l'Aéroport Montréal-Trudeau (Dorval)  
par le ministère des Transports du Québec  
sur le territoire de la Ville de Montréal**

**Dossier 3211-05-361**

**Le 24 mars 2005**

---

---



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau (Dorval) par le ministère des Transports (MTQ) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
1998-04-20	Réception de l'avis de projet
1998-07-14	Transmission de la directive
2004-09-28	Réception de l'étude d'impact
2004-10-07	Début de la consultation intra et interministérielle sur la recevabilité
2004-11-22	Fin de la consultation intra et interministérielle sur la recevabilité
2004-12-10	Transmission des questions et commentaires
2005-01-18	Réception d'une partie des réponses aux questions et commentaires
2005-01-21	Début de la consultation intra et interministérielle sur la première partie des réponses
2005-02-15	Fin de la consultation intra et interministérielle sur la première partie des réponses
2005-03-08	Réception de la deuxième partie des réponses aux questions et commentaires
2005-03-14	Début de la consultation intra et interministérielle sur la deuxième partie des réponses
2005-03-24	Fin de la consultation intra et interministérielle sur la deuxième partie des réponses

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu des articles 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c., Q-2) puisqu'il s'agit d'une infrastructure routière nécessitant une emprise d'une largeur moyenne de plus de 35 mètres sur une longueur de plus de un kilomètre.

L'échangeur Dorval est composé de l'échangeur Côte-de-Liesse et du rond-point Dorval et il comporte une géométrie complexe considérant plusieurs types de mouvements routiers. Il est situé sur le territoire de la Ville de Montréal dans l'arrondissement Dorval – L'Île-Dorval.

L'échangeur Dorval joue un rôle majeur dans le réseau routier de Montréal, autant pour le transport des personnes que celui des marchandises. Il a plusieurs fonctions dont desservir l'Aéroport Montréal-Trudeau, faire le lien entre les autoroutes 20 et 520, assurer la desserte locale, permettre les échanges entre les réseaux supérieur et local et représenter un nœud intermodal (trains, autobus, automobiles). Actuellement, l'échangeur Dorval ne joue plus son rôle adéquatement; l'amélioration de la desserte en transport terrestre dans ce secteur apparaît nécessaire. Dans ce cadre, le MTQ est maître d'œuvre du projet et travaille de concert avec la Ville de Montréal et Aéroports de Montréal.

Pour résoudre les divers problèmes, le concept proposé consiste en une reconfiguration complète de l'échangeur Dorval et la création de liens autoroutiers directs. Ces liens autoroutiers bidirectionnels se feront entre l'aéroport et l'autoroute 20 Est, l'aéroport et l'autoroute 20 Ouest, l'aéroport et l'autoroute 520 Est et les autoroutes 20 Ouest et la 520. De plus, le rond-point Dorval sera réaménagé en deux intersections conventionnelles.

Ce concept permettrait aussi la mise en place d'une emprise ferroviaire et l'amélioration du transport en commun.

Les objectifs techniques, économiques et environnementaux du projet identifiés par l'initiateur sont les suivants :

### Objectifs techniques et économiques

- améliorer la sécurité routière;
- accroître la fluidité de la circulation dans l'échangeur;
- faciliter l'accès à l'aéroport par automobile, taxi ou autobus;
- améliorer l'accès et la desserte en transport collectif;
- simplifier les différents trajets routiers;
- améliorer l'accès pour les piétons et les cyclistes;
- contribuer au développement économique local et régional.

### Objectifs environnementaux

- améliorer la qualité de vie des résidants du secteur;
- diminuer les émissions atmosphériques polluantes.

Le coût du projet est estimé à 133 millions de dollars. Le partage des coûts s'effectuera entre le ministère des Transports, le gouvernement fédéral et la Ville de Montréal avec la participation d'Aéroports de Montréal.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction des politiques en milieu terrestre;
- la Direction des politiques sur l'air;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

La procédure fédérale d'évaluation environnementale s'applique aussi à ce projet. Les deux paliers de gouvernement ont accepté d'inscrire ce projet dans une évaluation environnementale coopérative en accord avec l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale, signée le 19 mai 2004.

L'analyse de l'étude d'impact a soulevé une série de questions et commentaires visant à apporter des précisions à cette étude. Ils ont été transmis à l'initiateur pour qu'il y donne suite. L'initiateur a répondu à ces questions et commentaires en produisant des rapports complémentaires reçus les 18 janvier, 3 mars et 8 mars 2005.

L'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau, Rapport principal*, préparé par Daniel Arbour & Associés en collaboration avec CIMA / SNC – LAVALIN, août 2004, pagination multiple;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau, Annexes A, B, C*, préparées par Daniel Arbour & Associés en collaboration avec CIMA / SNC – LAVALIN, août 2004, pagination multiple;

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau, Annexe D*, préparée par Daniel Arbour & Associés en collaboration avec CIMA / SNC – LAVALIN, août 2004, 143 p. et annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau, Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement déposé au ministère de l'Environnement du Québec, Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement*, préparées par Daniel Arbour & Associés en collaboration avec CIMA / SNC – LAVALIN, janvier 2005, 45 p. et 3 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau, Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement déposé au ministère de l'Environnement, Réponses aux questions et commentaires consolidés du comité fédéral de projet, Agence canadienne d'évaluation environnementale*, préparé par Daniel Arbour & Associés en collaboration avec CIMA / SNC – LAVALIN, février 2005, 101 p. et 2 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau, Complément à l'addenda I de l'étude d'impact sur l'environnement, Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement du Québec*, préparé par Daniel Arbour & Associés en collaboration avec CIMA / SNC – LAVALIN, février 2005, 2 p. et 2 annexes.

D'après les résultats des consultations intraministérielles et interministérielles, certains éléments nécessiteraient encore des précisions additionnelles mais elles pourraient être fournies ultérieurement. En effet, l'étude d'impact et les documents complémentaires fournissent beaucoup d'informations et, globalement, les informations sont jugées acceptables pour répondre aux exigences de la directive du ministre du 14 juillet 1998.

## RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée et les documents complémentaires contiennent suffisamment d'information et répondent de façon satisfaisante à la directive ministérielle, il est recommandé que ce dossier soit rendu public et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

*Original signé par :*

**Michel-L. Mailhot**, M. Sc., D.S.A.  
Chargé de projet  
Service des projets en milieu terrestre